

UN BESOIN IMPÉRIEUX.

Jules MOINAUX (1815-1895)

1881

Texte établi par Paul FIÈVRE, janvier 2021

Publié par Ernest, Gwénola et Paul Fièvre pour Théâtre-Classique.fr,
Janvier 2022. Pour une utilisation personnelle ou pédagogique uniquement.
Contactez l'auteur pour une utilisation commerciale des oeuvres sous
droits.

UN BESOIN IMPÉRIEUX.

par JULES MOINEAUX, rédacteur de la Gazette des
Tribunaux.

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue
SOUFFLOT, 20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

1881. Tous droits réservés.

PERSONNAGES.

LE NARRATEUR.
LE PRÉSIDENT.
LA PLAIGNANTE.
LE PRÉVENU.
LES DAMES DE LA HALLE.

Nota : Extrait de MOINAUX, Jules, "Les tribunaux comiques", Paris, Chevalier-Marescq éditeur, 1881. pp 259-263

UN BESOIN IMPÉRIEUX.

LE NARRATEUR.

Toute la physiologie des dames de la Halle pourrait se résumer en ces deux mots : « mauvaise tête et bon coeur, » ou bien, encore : « la main leste, mais le coeur dessus. » Il est donc absolument anormal de voir aujourd'hui, devant le tribunal correctionnel, une de ces dames sur qui s'est abattue la main leste d'une bourgeoise, précisément à propos d'un élan de coeur de la dame de la Halle. Voici comment cette dernière raconte le fait : Je jure devant Dieu et devant les hommes de dire la vérité, toute la vérité et rien que la vérité ; d'ailleurs, il y a ici beaucoup de mes camarades qui vous diront comme par lequel...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Bien, bien, nous les entendrons. La vérité est qu'une partie du personnel de la Halle est venue à l'audience, et que plusieurs de ces dames ont été placées dans la salle des témoins en attendant leur défilé à la barre ; tout cela, bien entendu, pomponné, doré, enrubanné, tiré, comme on dit, à quatre épingles.

LA PLAIGNANTE.

La chose en un mot, c'est que Madame que voici m'a donné une gifle que tout le monde s'en est retourné et que j'en suis restée comme tombée en putréfaction.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

À quel propos la prévenue vous a-t-elle frappée ?

LA PLAIGNANTE.

À propos de son pauvre chérubin d'enfant, une mignonne d'amour de petite fille que c'te pauvre chérie, elle avait à ce qu'il paraît besoin de... Ça peut arriver à tout le monde, dont madame sa mauvaise mère la tenait par la main et que la petite pleurait disant : Maman, j'ai envie. Alors que Madame la secouait par la main, comme étant en colère et disant : C'est pas pressé, tout à l'heure ; là-dessus la petite criait. Alors toutes mes voisines et moi, ça nous faisait pitié de voir ça, que nous nous mettons à interloquer Madame, que, là-dessus, elle nous répond des sottises. Alors, voyant ça, je sors de mon caractère et de ma boutique, et je prends, l'enfant par la main pour la mener dans un petit coin ; sa mère la retient, ferme, moi je veux la faire lâcher en lui ouvrant la main ;

c'est donc de là, qu'à ce moment-là, je reçois une gifle, que j'en ai vu mes carottes toutes bleues.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT, à la prévenue.

Reconnaissez-vous avoir frappé le témoin ?

LA PRÉVENUE.

Oui, Monsieur, je ne dis pas, mais vous en auriez fait autant à ma place, de voir une personne qu'on ne connaît pas et qui veut se mêler de mon enfant ; ça ne la regarde pas ; je connais bien ma petite fille, c'est des manies qu'elle a ; j'étais convaincue qu'elle demandait sans nécessité.

LA PLAIGNANTE.

Laissez donc !

LA PRÉVENUE.

Qu'en saviez-vous ?

LA PLAIGNANTE.

Et vous ?

LA PRÉVENUE.

Moi, je connais mon enfant.

LA PLAIGNANTE.

Elle n'est pas faite autrement que tout le monde.

LA PRÉVENUE.

Avec ça, Messieurs, que toutes les commères de là, des femmes pas polies et très mal élevées...

LA PLAIGNANTE.

Possible, mais, quand nos enfants ont...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Taisez-vous, Madame.

LA PRÉVENUE.

Elles se mettent toutes à m'agonir et à vouloir me forcer à les laisser prendre ma petite ; moi, ça m'a mise en colère ; je sais bien ce que j'ai à faire.

LA PLAIGNANTE.

Votre petite fille aussi, le savait bien, ce qu'elle avait à faire.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

En voilà assez !

LA PLAIGNANTE.

Mes témoins vous diront...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Nous ne les entendrons pas, le fait est avoué.

Monsieur le président donne lecture de l'article du Code qui punit les voies de fait d'un emprisonnement de six jours, à deux ans ou d'une amende.

LA PRÉVENUE, jetant un cri.

Deux ans !... Je suis condamnée à deux ans !... Ah ! Je me trouve mal...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Mais attendez donc, Madame, il ne s'agit pas de deux ans.

LA PRÉVENUE, revenant subitement à elle.

Ah ! Je disais aussi...

Le tribunal la condamne à 16 francs d'amende.

LA PRÉVENUE.

Ah ! Monsieur ! Monsieur.. que je vous remercie... quand j'ai entendu deux ans...

MONSIEUR LE PRÉSIDENT.

Retirez-vous !

LA PLAIGNANTE.

Ah ben, merci !... Pour 16 francs, je ne m'en priverai pas.

À ses camarades qui sortent de la salle des témoins.

Dites donc... 16 francs !...

CHOEUR INDIGNÉ DES DAMES DE LA HALLE.

Oh !

On les fait sortir.

FIN

PARIS, CHEVALIER-MARESCQ ÉDITEUR, 20 rue SOUFFLOT,
20.

8517. - Paris. Imprimerie de Ch. Noblet, 13 rue Cujas. - 1881

PRESENTATION des éditions du THEÂTRE CLASSIQUE

Les éditions s'appuient sur les éditions originales disponibles et le lien vers la source électronique est signalée. Les variantes sont mentionnées dans de rares cas.

Pour faciliter, la lecture et la recherche d'occurrences de mots, l'orthographe a été modernisée. Ainsi, entre autres, les 'y' en fin de mots sont remplacés par des 'i', les graphies des verbes conjugués ou à l'infinitif en 'oître' est transformé en 'aître' quand la graphie moderne l'impose. Il se peut, en conséquence, que certaines rimes des textes en vers ne semblent pas rimer. Les mots 'encor' et 'avecque' sont conservés avec leur graphie ancienne quand le nombre de syllabes des vers peut en être altéré. Les caractères majuscules accentués sont marqués.

La ponctuation est la plupart du temps conservée à l'exception des fins de répliques se terminant par une virgule ou un point-virgule, ainsi que quand la compréhension est sérieusement remise en cause. Une note l'indique dans les cas les plus significatifs.

Des notes explicitent les sens vieillissés ou perdus de mots ou expressions, les noms de personnes et de lieux avec des définitions et notices issues des dictionnaires comme - principalement - le Dictionnaire Universel Antoine Furetière (1701) [F], le Dictionnaire de Richelet [R], mais aussi Dictionnaire Historique de l'Ancien Langage Français de La Curne de Saint Palaye (1875) [SP], le dictionnaire Universel Français et Latin de Trévoux (1707-1771) [T], le dictionnaire Trésor de langue française tant ancienne que moderne de Jean Nicot (1606) [N], le Dictionnaire etymologique de la langue française par M. Ménage ; éd. par A. F. Jault (1750), Le Dictionnaire des arts et des sciences de M. D. C. de l'Académie française (Thomas Corneille) [TC], le Dictionnaire critique de la langue française par M. l'abbé Feraud [FC], le dictionnaire de l'Académie Française [AC] suivi de l'année de son édition, le dictionnaire d'Emile Littré [L], pour les lieux et les personnes le Dictionnaire universel d'Histoire et de Géographie de M.N. Bouillet (1878) [B] ou le Dictionnaire Biographique des tous les hommes morts ou vivants de Michaud (1807) [M].